



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE PRESIDENT Joseph KASA VUBU
ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA FACULTE DE MEDECINE



AFM-UKV SOLIDARITE- TRAVAIL –PROGRES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 ET 5 AVRIL 2025 – BOMA

DECISION N° 3/2025/AFM-UKV/AG PORTANT CREATION ET DESIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL AFM-UKV – SEKE BANZA

Vu les statuts et règlements de l'AFM-UKV ;

Vu la nécessité de restructurer et dynamiser le comité régional pour une meilleure coordination des activités ;

Considérant le souci d'étendre et de rapprocher les activités de l'association de ses membres dans les différentes régions ;

Considérant le dynamisme des diplômés de la faculté de médecine résidant dans le territoire de SEKE BANZA ;

L'Assemblée Générale en sa séance du 4 au 5 avril décide ce qui suit :

Article 1 : Il est créé une nouvelle région de AFM UKV regroupant les membres résidant ou exerçant dans cette entité régionale.

Article 2 : Sont désignés comme membres du comité régional de SEKE BANZA les personnes suivantes :

- **Président : Dr NLANDU MASIKA Amidou**
- **Vice-président : Dr NSAMU GAUTHIER**
- **Secrétaire : Dr THUMU MALONDA JOSEPH**
- **Trésorière : Dr MAKOSO NLANDU Evelyne**

Article 2 : Missions

Le comité ainsi constitué a pour mission de représenter l'AFM-UKV à SEKE BANZA, de coordonner les activités locales et de veiller à l'exécution des décisions prises au niveau comité directeur.

Article 3 : Désignation des conseillers

Le président du Comité Régional, après concertation avec les membres du comité, est habilité à nommer au moins cinq (5) conseillers pour l'appuyer dans ses missions.

Article 4 : Dispositions finales

La présente décision entre en vigueur à la date de son adoption et sera publiée pour information et application.

Fait à Boma, le 5 avril 2025
Pour l'Assemblée Générale,

Le Président Dr Josué Ronald TSUKA
Le rapporteur Dr Benedicte MASIALA
Le rapporteur adjoint Dr Éric KIMBUENDE

